



Fédération genevoise
des structures d'accompagnement
pour seniors

Rapport d'activité 2023

Sommaire

Message du Conseiller d'État Thierry Apothéloz	3
Message du président de la Fegems Nicolas Walder	4
Message du secrétaire général de la Fegems Florian Erard.....	5
Les activités 2023 en quatre axes stratégiques	6
La Fegems en chiffres-clés	11
La Fegems en personnes.....	12
Les comptes 2023	14

MESSAGE DU CONSEILLER D'ÉTAT

Le S de l'EMS

C'est la première fois que j'ai le plaisir d'intervenir dans le rapport d'activité de la Fegems en qualité de Conseiller d'État, et j'en suis ravi. Car vous le savez peut-être, les questions liées à l'allongement de la vie m'animent depuis longtemps. Pour cette raison, à la faveur de cette nouvelle législature, le Conseil d'État m'a confié le pilotage de cette politique publique. Ainsi, le Service des seniors et des proches aidants (SeSPA) a été créé et rattaché au Département de la cohésion sociale que j'ai l'honneur de présider.

Cette thématique dispose désormais de son propre service afin de pouvoir relever les nombreux défis que la tendance démographique nous pose. Car en effet, bénéficier d'un service ad hoc n'a rien de cosmétique. Cela permet notamment de rapprocher les actrices et les acteurs du domaine.

Ce rapprochement nous permettra de nous assurer de construire un Plan cantonal du vieillissement 2040 solide, plan que nous sommes en train d'élaborer. À cet effet, les retours de terrain que la Fegems et d'autres peuvent nous apporter sont une matière précieuse. Il en va de même pour le Panel des seniors lancé en avril 2024, qui est une vaste enquête permettant de recueillir les avis et les besoins des personnes concernées et de déterminer les actions à mener pour organiser un réseau santé-social efficient, utile et cohérent. Car de mon point de vue, la participation se fait à tous les âges de la vie. Il n'y a pas de personnes retraitées en matière de citoyenneté.

Troisième employeur du canton, les EMS ont considérablement évolué ces vingt dernières années. Maillons essentiels du dispositif de soutien au grand âge, la tendance nécessitera non seulement d'augmenter le nombre d'EMS à l'avenir, mais également d'adapter la prise en charge de son public, qui va considérablement évoluer. Les EMS sont et doivent rester des lieux de vie, des lieux de socialisation comme nous le rappelle le terme « établissements médico-sociaux ». Je sais que les directions des établissements, les collaboratrices et collaborateurs sont, elles et eux aussi, extrêmement motivés à relever ces défis, et pour tout cela je les en remercie.

Thierry Apothéloz

Conseiller d'État chargé du Département de la cohésion sociale

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Une stratégie ambitieuse

Après une année 2022 marquée par une refonte des statuts et une nouvelle identité, la Fegems a poursuivi sur la voie du changement en 2023, adoptant, pour les cinq années à venir, une stratégie ambitieuse autour de quatre axes : développer et consolider les prestations, renforcer l'attractivité de la Fédération pour ses membres actuels, accueillir de nouveaux membres en son sein et redéfinir sa place dans le réseau.

Pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et sanitaires qu'impose l'allongement de l'espérance de vie, la Fédération, misant sur une bonne santé financière, a entrepris un plan de développement et de consolidation de ses prestations en faveur de ses membres. Elle entend profiter de cette belle dynamique pour asseoir sa légitimité au sein du réseau santé-social, pour se replacer comme une interlocutrice de référence et renforcer son attractivité, notamment auprès de la relève professionnelle. Créatrice de valeur ajoutée dans le secteur, la Fegems suit et anticipe les évolutions qui touchent à l'accompagnement des seniors. Ce faisant, elle s'emploie à changer le regard porté sur la vieillesse et sur les structures médico-sociales. Un tel programme ne s'appréhende que par le développement de collaborations, par une implication concrète dans les politiques publiques et les plans cantonaux, et par la volonté de répondre aux attentes des membres, des autorités et autres instances.

N'oublions pas que ces objectifs stratégiques s'inscrivent dans un contexte politique mouvant. En effet, depuis le 1er juin 2023, les EMS sont accueillis au sein du Département de la cohésion sociale, aux côtés des foyers de jour et des établissements pour personnes en situation de handicap. Avec la création du Service des seniors et de la proche aide (SeSPA), la politique cantonale des seniors est en pleine évolution. Signe d'une volonté claire et commune de faire progresser les EMS vers plus d'ouverture et de participation active dans la vie du canton, le Conseiller d'État Thierry Apothéloz a rencontré les membres de la Fegems quelques jours seulement après le transfert des EMS au DCS, et partagé avec eux cette vision enthousiasmante.

Les années à venir s'annoncent d'ores et déjà passionnantes. Si des esprits chagrins se désolent du vieillissement de la population, pour notre part, nous avons envie d'y voir une chance de repenser le vivre ensemble des générations et de mobiliser les forces, l'engagement et la créativité de toutes les parties prenantes au sein de la société.

Les structures de soins et d'accompagnement pour seniors auront donc leur rôle à jouer pour mettre en œuvre des mesures favorisant la santé, l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées, malgré la fragilité liée au grand âge. Les établissements membres de la Fegems s'y emploient déjà. Ils poursuivront leurs efforts pour proposer des prestations appropriées et différenciées, répondant à la diversité des besoins et envies des seniors. La Fegems se réjouit d'avancer aux côtés de ses membres et de concevoir et développer avec eux un réseau solide et innovant au service des seniors qui ont besoin de soutien !

Nicolas Walder

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Un exercice de référence

Après trois années marquées par les effets de la pandémie de Covid-19 et par les changements opérés au sein de la Fédération, l'année 2023 apparaît comme un exercice de référence.

Le développement des prestations a été au centre des priorités du Secrétariat général : pour preuve, 2023 enregistre une progression inédite du nombre de prestations de formation (quatre fois plus que par rapport aux années d'avant-pandémie) et une diversité des dispositifs proposés, des saisines juridiques en augmentation, ainsi que le développement d'une véritable permanence économique et financière qui peut s'appuyer sur des outils d'analyse performants.

Toutefois, l'activité de l'année écoulée ne se résume pas seulement en prestations aux membres comptabilisables. Elle se caractérise aussi par une augmentation de l'activité générale de la Fédération. Le Secrétariat général a multiplié les rencontres avec ses partenaires : services de l'État, autorités judiciaires, communes, actrices et acteurs du réseau, organismes de formation ou encore faitière nationale. Elle a également participé activement à des événements réunissant de nombreux acteurs du domaine santé-social, comme lors de la journée de la longue vie ou encore le colloque du réseau de soins. Ce faisant, elle a renforcé son statut d'interlocutrice qui compte dans le secteur.

Déterminée à tenir ce rôle d'interface, la Fédération a coordonné, pour ses membres, la récolte d'une centaine de cahiers des charges dans le cadre du futur nouveau système salarial de l'État. Elle a également choisi de relever plusieurs défis de taille : créer une formation à la délégation des actes de soins pour l'ensemble des EMS du canton, empoigner des questions techniques en lien avec le financement des assureurs-maladie ou les indicateurs de qualité médicaux. Enfin, elle a accompagné ses membres dans la mise en œuvre des directives relatives à la protection des données.

Pour les EMS, 2023 est une année de transition vers un nouveau financement des soins : la Fegems a activement participé aux travaux avec le Canton, de même qu'elle a très régulièrement tenu informés ses membres des évolutions des travaux : des centaines d'heures passées à participer à la refonte du cadre légal et réglementaire cantonal, de même qu'à mettre en place de nouveaux outils de pilotage pour les directions. Durant le dernier trimestre, la Fédération a en outre soutenu ses membres dans les rencontres individuelles avec les autorités servant à définir le financement 2024. Cet accompagnement des membres a été riche en enseignements pour la Fegems et, semble-t-il, fort apprécié des membres.

2024 devra confirmer cette dynamique tournée vers l'avenir, tant dans le développement des prestations que des partenariats !

Florian Erard

Les activités 2023 en quatre axes stratégiques

1. Développer et consolider les prestations

Développer de nouvelles prestations et consolider celles existantes pour répondre aux besoins multiples des membres.

Outil de pilotage et de benchmark 2022

L'évolution du financement des EMS exige une expertise économique et financière de plus en plus poussée. Avec un tel outil, la Fegems offre un soutien supplémentaire à ses membres, démontrant dans le même temps sa capacité d'analyser les tendances du secteur.

Comparaison du secteur des EMS avec les coûts de l'hôtellerie

Rédigée grâce au concours de la faitière de l'industrie hôtelière, cette analyse a fait l'objet d'une Lettre économique et permet de démentir les allégations de cherté des EMS. Une occasion aussi de réfléchir à la fixation des prix de pension des EMS, un défi pour l'avenir du secteur, du point de vue économique, mais également de son attractivité.

Diversification de l'offre de formation

2023 marque une nouvelle étape dans le développement de l'offre de formation : près de 60 formations offertes réparties dans neuf thématiques. Cela représente une augmentation de 65% du nombre de formations par rapport à 2022 et une diversification en formation managériale et service hôtelier. Une telle offre oblige à relever le défi de la gestion et de la communication. Des newsletters spécifiques ont ainsi vu le jour.

Renforcement des Pôles formation et juridique

Signe d'une activité accrue, les équipes des Pôles formation et juridique ont été renforcées pour répondre aux besoins diversifiés des membres et leur offrir des prestations de qualité. Ainsi, la permanence du Pôle juridique est accessible cinq jours par semaine, contre quatre précédemment. Le Pôle formation a également développé une gestion des inscriptions semi-automatisée afin de répondre au mieux à la hausse de la demande.

Renouvellement du Conseil d'éthique

Le Conseil d'éthique a traité de questions d'actualité, comme le droit de vote en EMS ou l'assistance au suicide en EMS, et a donné de la visibilité à ses recommandations, avis et saisines. Il a accueilli la journée des Conseils d'éthique romands portant sur les questions de proximité et distance avec les résident·es. L'activité de l'année 2023 a été notable et le renouvellement de l'instance a certainement contribué à ce dynamisme.

Révision du contrat d'accueil

Ce document signé lors de chaque entrée en EMS est central dans le fonctionnement des structures. Sa mise à jour, due notamment à une exigence de mise en conformité à la loi fédérale, a été un défi de taille, soulevant des questions fondamentales autour de la représentation des résident·es, des successions, etc. Un défi juridique, certes, mais aussi de communication avec les membres et les autorités. La version finale est en cours de modification en raison d'incohérences juridiques relevées par le Pôle juridique.

Négociations en vue d'une version finalisée de la CCT

Durant l'année 2023, plusieurs séances de négociations se sont tenues avec les partenaires sociaux autour de la nouvelle convention collective de travail des EMS genevois. L'objectif est de la valider en 2024. Le travail de documentation et de rédaction est un défi de tous les instants.

Directives relatives à la nouvelle loi sur la protection des données (nLPD)

La Fegems a relevé le défi d'accompagner ses membres dans le cadre de la nLPD : deux directives de protection des données résident·es et collaborateur·trices, ainsi que des documents-types ont été élaborés dans le but de former et d'accompagner les membres dans la mise en œuvre de cette imposante législation.

Accompagnement des membres sur la pénurie d'énergie

Le spectre de la pénurie d'énergie a exigé des structures membres de se préparer à toute éventualité. La Fegems a mis en place des espaces d'échange pour permettre aux institutions de partager leurs enjeux et solutions en cas de coupure de courant sur plusieurs heures.

Réflexion sur un EMS provisoire

Comment construire un EMS rapidement à Genève ? Que ce soit pour reloger temporairement des résident·es d'un EMS en travaux ou pour augmenter rapidement l'offre de places dans le canton, la Fegems a imaginé la construction d'un EMS provisoire. La réalisation rencontrerait toutefois trop d'obstacles pour que le projet puisse aboutir (finances, terrain, normes). Une réflexion qui a au moins eu le mérite d'exister !

Recommandations sur la cybersécurité

Fruit de travaux menés en 2022, la Fegems a publié ses recommandations sur la cybersécurité : formation du personnel, politique de sécurité et de renouvellement de l'infrastructure sont des sujets centraux pour garantir la sécurité des informations et des prestations.

Journée inter-EMS : le pouvoir d'agir

Première journée inter-EMS sous la bannière des nouveaux statuts de la Fédération, cet événement était placé sous le signe de l'ouverture aux foyers de jours, ainsi qu'à des EMS non-membres. Questionner la place laissée au pouvoir d'agir a été l'occasion pour les participant·es d'explorer les limites de leurs institutions. La journée s'est conclue sur le vote en faveur d'un nouveau nom, signe d'ouverture à d'autres structures : la journée Résod'âge. Rendez-vous en 2024 !

2. Renforcer l'attractivité de la Fédération pour ses membres

Pour sa légitimité et sa pertinence, la Fegems doit encourager une forte adhésion de ses membres à ses projets, prestations et orientations stratégiques.

Audit personnalisé en matière de gestion financière

La personnalisation de l'offre de la Fegems a longtemps été une demande des membres. Elle se matérialise en 2023 par l'avènement d'outils financiers personnalisables, destinés à améliorer la gestion des structures et l'adéquation des financements octroyés, notamment par l'État.

Formation intra-muros « Démences » et « Hygiène »

La Fegems se déplace en EMS ! Avec les dispositifs « Démences » et « Hygiène », la Fédération veut promouvoir l'accès à la formation continue et interdisciplinaire dans des thématiques centrales pour le secteur.

Commande de formations personnalisées

La diversité des membres est l'atout de la Fegems. Mais également un véritable défi ! La commande de formations personnalisées est proposée aux membres. Un travail de rencontre des directions a également été mené pour affiner les politiques de formation propres à chaque structure.

Constitution de pools d'experts RH, qualité et technique

Les collaborateur·trices des ressources humaines, en charge de la qualité ou encore de la technique, sont résolument dans une dynamique de professionnalisation, valorisée et soutenue par la Fegems. Les pools constitués donnent naissance à des ateliers d'échange de bonnes pratiques sur des thématiques identifiées par les pools d'expert·es et se développent également sous forme de dispositifs de formation.

Pénurie du personnel : un dispositif d'insertion pérennisé

Les auxiliaires d'accompagnement de la Fegems ont désormais une place dans le paysage de la formation et de l'insertion professionnelle dans les structures d'accompagnement pour seniors. L'Hospice général et l'Office cantonal de l'emploi ont entériné la pérennisation du dispositif voulue par la Fegems, véritable réponse à la pénurie de personnel.

Recherche de financements externes

Déterminée à augmenter les prestations en faveur de ses membres, la Fegems sollicite des soutiens externes. Elle peut désormais compter sur le soutien de la Fondation à la formation professionnelle et continue (FFPC) pour ses activités de formation. De plus, une politique de sponsoring a également été établie pour obtenir des soutiens d'entreprises actives dans le secteur.

3. Accueillir des nouveaux membres et ouvrir les prestations

La Fédération veut regrouper des structures pour seniors diversifiées et ouvrir ses prestations au réseau afin de favoriser les synergies et déployer un nouveau modèle économique.

Ouverture des prestations de formation aux non-membres

La Fegems disposant d'une gestion de la formation éprouvée, elle peut désormais ouvrir ses prestations à des structures non-membres. En 2023, avec le développement d'une formation aux actes délégués et la suite d'un changement de loi cantonale, la Fegems est devenue un acteur de référence de la formation continue pour les EMS du canton.

Adhésion des foyers de jour Pro Senectute et des foyers de jour des EMS membres

En novembre 2023, l'Assemblée des délégué·es a validé l'entrée au sein de la Fegems de huit foyers de jour sur les douze existants dans le canton. Des structures intermédiaires d'habitat ont également formellement fait leur entrée. Cette étape signe la mise en œuvre des nouveaux statuts s'étendant non plus uniquement aux EMS, mais à toute structure d'accompagnement pour seniors.

4. Redéfinir la place de la Fédération dans le réseau

La Fegems entend devenir une actrice incontournable dans le domaine des structures d'accompagnement pour seniors, participant activement à l'élaboration des plans d'actions cantonaux et politiques publiques.

Soutien à la transition pour la sortie de la LIAF

Le secteur des EMS a vécu une importante année de préparation au nouveau financement des soins choisi pour le canton. La Fegems a soutenu ses membres par des séances d'information, une communication régulière, de la documentation ou encore en les accompagnant dans les rendez-vous avec les autorités.

Soutien des membres dans leur politique d'apprentissage

La Fegems a soutenu ses membres dans l'élaboration de leur plan d'action en faveur de l'apprentissage. Au premier rang dans le domaine de la santé, les EMS peuvent se targuer d'un taux record d'apprenti·es (près de 13%), dépassant les objectifs cantonaux fixés à 4%. Avec la diversité de métiers de notre secteur, les perspectives sont excellentes !

Plans cantonaux : engagement de la Fegems

La Fegems participe à l'élaboration des plans cantonaux Alzheimer et Soins palliatifs. En 2023 encore, la Fédération s'est engagée en faveur de ses membres dans le développement de formations et d'exigences adaptées à la réalité des EMS.

Déploiement d'une formation aux actes délégués

De nouvelles exigences en matière de délégation des soins ont donné naissance à une procédure élaborée par la Fegems et ses partenaires. Surtout, un dispositif destiné à former, entre 2023 et 2025, près de 3'000 collaborateur·trices a vu le jour en un temps record. La Fegems pilote cette prestation ouverte à tous les EMS du canton.

Liens renforcés avec les instances cantonales et communales

En 2023, la Fegems a multiplié ses rencontres avec les partenaires institutionnels. Abordant des sujets juridiques, économiques, de formation ou encore la coordination des acteurs dans le réseau, la Fédération s'est profilée comme partenaire, orientée vers la recherche de solutions, tout en visant l'amélioration des relations entre ces instances publiques et les structures membres.

La Fegems en chiffres-clés

À fin 2023, la Fegems regroupait

43 établissements membres

2'900 lits de long séjour

15 unités d'accueil temporaire de répit.

Elle a réalisé un chiffre d'affaires de quelque

500 millions de francs.

Le dispositif d'auxiliaire d'accompagnement a formé

34 personnes et enregistré

100% de réussite.

Le taux moyen de retour à l'emploi est de

71,4% pour les candidat·es de l'Office cantonal de l'emploi et de

65% pour les candidat·es de l'Hospice général.

La Fegems a assuré

14'210 (+130% par rapport à 2022) heures de formation pour

1'622 (92% vs. 2022) personnes, cadres et collaborateur·trices des établissements membres.

40% du personnel des structures membres ont été formés en 2023.

La Fédération a distribué

719 billets pour les Concerts du dimanche et divers spectacles dont ont bénéficié les résident·es d'une trentaine d'EMS.

Le Pôle juridique a traité

319 saisines.

Le Pôle économique a été saisi de

40 requêtes d'EMS portant sur des questions d'audit général, de stratégie de réduction des coûts ou encore de prix de pension.

Le Conseil d'éthique a été sollicité à

12 reprises pour des saisines portant sur les situations complexes, la sortie des résident·es autour des EMS et la sédation palliative.

La Fegems en personnes

Secrétariat général

Subhan Abbas, juriste auxiliaire titulaire du brevet d'avocate (depuis le 01.02.2023)

Pablo Alfonso, apprenti médiaticien

Pierre Alvarez, économiste

Carla Barrios, assistante administrative (depuis le 01.08.2023)

Marie Chatelain, assistante de direction

Amalia Ciuciu, coordinatrice du dispositif Auxiliaire d'accompagnement (jusqu'au 31.07.2023) et chargée de formation, référente Qualité

Florian Erard, secrétaire général

Sandrine Ferrer, chargée de formation, référente digitalisation

Irène Kranyecz, secrétaire assistante (jusqu'au 31.08.2023)

Lior Paparou, juriste tit. du brevet d'avocate

Katia Peccoud, responsable du Pôle formation et référente de formation

Carline Preti, coordinatrice du dispositif Auxiliaire d'accompagnement (depuis le 01.08.2023)

Mandats externes

Samuel Devanthéry, comptabilité

Anne-Marie Nicole, communication

Comité

Nicolas Walder, président de la Fegems, membre du comité de l'Association de l'EMS de Drize

Jean-Philippe Terrier, vice-président de la Fegems, membre du comité de l'Association de l'EMS les Pervenches

Serban Badic, directeur, Résidence Jura et Résidence Pierre de la Fée

Michel Beuchat, membre du comité de l'Association de l'EMS les Pervenches

Martine Brügger, directrice, EMS le Nouveau Prieuré

Jonathan Elzingre, directeur des EMS du Mandement – Résidence Mandement, Villa Mandement, Résidence la Plaine (depuis le 22.03.2023)

François Girod, membre des Comités des EMS Nouveau Kermont et La Champagne

Florian Hübner directeur, EMS Eynard-Fatio

Rachel Luchetta, médecin-répondante de l'EMS les Pins

Peter Mosimann, membre du conseil de fondation des RPSA – Résidences Prendre Soins et Accompagner (jusqu'au 31.12.2023)

Brigitte Schneider, membre du conseil d'administration de la Terrassière SA

Conseil d'éthique

Simone Romagnoli président du Conseil d'éthique de la Fegems, Dr en philosophie et éthicien, collaborateur scientifique (NEK-CNE) et chargé de cours HES-SO

Sandy Balestra, infirmière ressource en soins palliatifs, EMS les Marronniers

Carine Bech-Stapfer, médecin-répondante, Résidence de Drize

Alain Charbonnier, directeur, EMS Résidence de Bon-Séjour (jusqu'au 23.01.2023)

Maria Dupont , responsable de l'hôtellerie, EMS Eynard-Fatio

Cristel Meunier, responsable animation, Résidence La Plaine

Cosette Odier-Dubath, licenciée en théologie, retraitée, anciennement responsable de formation et d'enseignement à l'aumônerie du CHUV

Lior Papparou, juriste tit. du brevet d'avocate, Fegems

Arnaud Pilot, chef du secteur hôtelier, HAGES

Isabelle Rigaud, infirmière diplômée, EMS Eynard-Fatio

Flavien Seuret, médecin-répondant, Résidence La Plaine (depuis le 22.03.2023)

Lynda Touimi, directrice, EMS Les Lauriers (depuis le 29.06.2023)

Comptes 2023

Bilans comparés au 31 décembre 2022 et 2023 (en CHF)

ACTIF	31.12.2023	31.12.2022
Actif disponible	1'746'353	1'585'199
Actif réalisable	387'747	286'651
Immobilisations corporelles et incorporelles	65'446	77'907
Immobilisations financières	27'710	28'015
Total de l'actif	2'227'256	1'977'772

PASSIF	31.12.2023	31.12.2022
Fonds étrangers	576'257	515'092
Fonds affectés	71'252	81'518
Capital	1'381'162	1'467'255
'Résultat de l'exercice	198'585	-86'093
Total du passif	2'227'256	1'977'772

Capital disponible:

Le capital « disponible » de l'organisation au 31.12.2023 :

<i>Capital de l'organisation en début d'exercice</i>	1'381'162
<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	198'585
Capital "disponible" au 31.12.2023	1'579'747

Les comptes détaillés 2023 sont disponibles pour les membres, sur demande auprès de la Fegems.

Comptes d'exploitation comparés 2023 et 2022 (en CHF)

PRODUITS	2023	2022
Cotisations des membres	1'227'900	1'229'903
Autres recettes	23'100.	30'848
Autres subventions & participations (hors contrat de prestations)	337'044	171'613
Financement A&A, part. des EMS / Sponsors dispositifs	313'439	311'596
Produits financiers	0	0
Total des produits	1'901'483	1'743'960
CHARGES	2023	2022
Frais de personnel et de pilotage	1'028'821	990'169
Frais généraux	316'056	272'388
Coût global des dispositifs	347'248	569'720
Amortissements	18'167	16'740
Total des charges	1'710'292	1'849'017
Résultat d'exploitation	191'191	-105'057
HORS EXPLOITATION	2023	2022
Charges financières	-111	-337
Produits sur exercices antérieurs	0	819
Charges sur exercices antérieurs	0	0
Résultat H. E.	-111	482
Attribution de fonds	7'505	18'482
Résultat de l'exercice	198'585	-86'093

Remarque:

Le résultat 2023 de l'organisation ressort à :

<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	191'080
<i>Attribution fonds</i>	7'505
<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	198'585

Impressum

Éditeur

Fédération genevoise des structures d'accompagnement pour seniors

Av. Industrielle 12

1227 Carouge

T 022 718 18 70

info@fegems.ch

www.fegems.ch

Rédaction

Secrétariat général de la Fegems

La Fegems est membre
de Curaviva
de l'OrTra Santé-Social Genève
de l'Ortra Intendance Genève
de la Plateforme du réseau seniors Genève

La Fegems est une organisation certifiée eduQua

La Fegems bénéficie du soutien de Swiss Risk & Care,
son partenaire principal, et de Ramseier.

SWISS RISK
CARE

Our independence - Your best insurance



Les comptes de l'exercice 2023 et le présent rapport d'activité ont été approuvés par les membres de la Fegems lors de l'Assemblée des délégué·es du 19 juin 2024.